Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/02/2025 - 792 - 2011 B 00079 - 521 852 871 - A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES

ABSOLUCE
Conseils d'entrepreneurs

Auditis

Sylvain Castellani
Expert-Comptable

SAS ACSM LIORET METAL INDUSTRIES
57 Boulevard Saint-Antoine
71200 LE CREUSOT

Comptes annuels au 30 septembre 2024

EXEMPLAIRE GREFFE

AUDITIS
33 quai Gauthey
71300 MONTCEAU-LES-MINES
Tél. +33 (0)3 85 58 57 58
contact@auditis.fr

Absoluce membre de INAA GROUP

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	4 067	4 067				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	20 000		20 000	20 000		
	Autres immobilisations incorporelles	19 495	19 495		3 075	-3 075	-100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	36 000		36 000	36 000		
	Constructions	204 000	37 230	166 770	176 632	-9 862	-5.58
	Installations techniques, matériel et outillage	1 416 493	1 141 984	274 509	270 835	3 674	1.36
	Autres immobilisations corporelles	166 068	88 928	77 140	50 542	26 598	52.63
	Immobilisations en cours	183 400		183 400	38 000	145 400	382.63
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	153		153	153		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	195		195	195		
	Total II	2 049 871	1 291 705	758 166	595 432	162 734	27.33
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	195 201		195 201	268 799	-73 598	-27.38
	En-cours de production de biens	144 878		144 878	193 649	-48 772	-25.19
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	534 756		534 756	397 838	136 918	34.42
	Autres créances	27 682		27 682	29 803	-2 121	-7.12
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	522 650		522 650	499 160	23 491	4.71
	Charges constatées d'avance (3)	7 800		7 800	7 641	158	2.07
	Total III	1 432 967		1 432 967	1 396 890	36 077	2.58
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 482 838	1 291 705	2 191 133	1 992 322	198 811	9.98

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 240 000)	240 000	240 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	24 000	24 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	600 751	603 519	-2 768	-0.46
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	111 978	77 232	34 745	44.99
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	976 729	944 751	31 978	3.38
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	335 387	388 076	-52 689	-13.58
	Concours bancaires courants	593	578	15	2.61
	Emprunts et dettes financières diverses	137 380	168 141	-30 760	-18.29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	316 414	269 592	46 822	17.37
	Dettes fiscales et sociales	252 347	207 047	45 300	21.88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	167 680		167 680	
	Autres dettes	4 603	14 138	-9 534	-67.44
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 214 405	1 047 571	166 834	15.93
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 191 133	1 992 322	198 811	9.98
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	985 720	793 738		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total	30/09/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	3 074 372	112 700	3 187 072	3 207 761	-20 690	-0.64
Production vendue de services	54 345		54 345	36 720	17 625	48.00
Chiffre d'affaires NET	3 128 717	112 700	3 241 417	3 244 481	-3 065	-0.09
Production stockée			-48 772	3 223	-51 995	NS
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 000	7 727	-2 727	-35.29
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			43 113	21 623	21 490	99.38
Autres produits			103	479	-377	-78.57
Total des Produits d'exploitation (I)			3 240 860	3 277 533	-36 673	-1.12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			961 929	1 128 128	-166 199	-14.73
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			73 598	72 654	944	1.30
Autres achats et charges externes *			786 838	789 334	-2 496	-0.32
Impôts, taxes et versements assimilés			34 716	23 790	10 926	45.93
Salaires et traitements			817 642	778 478	39 164	5.03
Charges sociales			269 446	249 590	19 856	7.96
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			121 555	110 581	10 974	9.92
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 083	388	695	179.15
Total des Charges d'exploitation (II)			3 066 807	3 152 943	-86 136	-2.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			174 053	124 590	49 463	39.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1 * Euros	Ecart N / N-1 * %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 817		1 817	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 817		1 817	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15 490	16 315	-825	-5.06
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15 490	16 315	-825	-5.06
2. Résultat financier (V-VI)	-13 672	-16 315	2 643	16.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	160 381	108 275	52 106	48.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	16 925	11 328	5 597	49.40
Impôts sur les bénéfices (X)	31 479	19 715	11 764	59.67
Total des produits (I+III+V+VII)	3 242 678	3 277 533	-34 856	-1.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 130 700	3 200 301	-69 601	-2.17
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	111 978	77 232	34 745	44.99

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ACSM LIORET METAL INDUSTRIES

57 Boulevard Saint Antoine

71200 LE CREUSOT

ANNEXE DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

AUDITIS

33 Quai Gauthey
BP 80153
71306 MONTCEAU LES MINES
03.85.58.57.58

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 191 133.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 241 416.56 Euros et dégageant un bénéfice de 111 977.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon les normes comptables francaises issues du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté ministériel du 08/09/2014, et codifié aux articles L129-12 à L123-28 et R.123 à 172 à R123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	4 067		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	39 495		
Terrains		36 000		
Constructions sur sol propre		204 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 317 891		98 602
Installations générales agencements aménagements divers		92 762		31 447
Matériel de transport		18 390		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 628		8 840
Immobilisations corporelles en cours		38 000		183 400
	TOTAL	1 721 672		322 289
Autres titres immobilisés		153		
Prêts, autres immobilisations financières		195		
	TOTAL	348		
	TOTAL GENERAL	1 765 582		322 289

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			4 067	4 067
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			39 495	39 495
Terrains				36 000	36 000
Constructions sur sol propre				204 000	204 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				1 416 493	1 416 493
Installations générales agencements aménagements divers				124 210	124 210
Matériel de transport				18 390	18 390
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				23 468	23 468
Immobilisations corporelles en cours		38 000		183 400	183 400
	TOTAL	38 000		2 005 961	2 005 961
Autres titres immobilisés				153	153
Prêts, autres immobilisations financières				195	195
	TOTAL			348	348
	TOTAL GENERAL	38 000		2 049 871	2 049 871

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a souscrit à un contrat auprès d'une assurance afin de couvrir ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière à devoir au personnel.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CPAM	43 113
Total	43 113

COTELLE -HUBERT
Expertise Comptable & Audit

A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES

Société par actions simplifiée au capital de 240 000 €
57 Boulevard Saint Antoine
LE CREUSOT (71200)
RCS CHALON SUR SAONE 521 852 871

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2024

SAS COTELLE-HUBERT
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes
Rattachée à la compagnie régionale de Besançon – Dijon

CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

SAS A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES

57 Boulevard Saint Antoine

71200 LE CREUSOT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

relatifs à l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS
Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon
SIRET 329 073 779 00020 APE 6920Z
19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41

COTELLE-HUBERT
Expertise Comptable & Audit

A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES

Société par actions simplifiée au capital de 240 000 €
57 Boulevard Saint Antoine
LE CREUSOT (71200)
RCS CHALON SUR SAONE 521 852 871

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES** relatifs **à l'exercice clos le 30 septembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant précédemment pas tenue de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, **sur la période du 1er octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport,** et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les éléments suivants.**

- **Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans la note de l'annexe, ainsi que de la présentation d'ensemble des comptes.**

- **Nous nous sommes assurés du bien-fondé et du caractère raisonnable des provisions effectuées au titre des travaux en cours ou factures à établir.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon-sur-Saône

Le 3 février 2025

Pour CAGEC COTELLE & HUBERT
Christophe GREVOST
Commissaire aux comptes associé

A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 euros
Siège social : 57 Boulevard Saint Antoine, 71200 LE CREUSOT
521 852 871 RCS CHALON SUR SAONE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 11 FEVRIER 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 111 978 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes	80 000 euros
- Le solde au compte « autres réserves »	31 978 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice :	111 978 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant
Exercice clos le 30 septembre 2022 : 100 000 euros
Exercice clos le 30 septembre 2023 : 80 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 FEVRIER 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société GEOFFROY GUISE

NOS SITES

CABINET DE DIJON
21 Place Darcy
21000 DIJON
07 85 17 83 55

CABINET DE TOURNUS
13 rue des Tonneliers
71700 TOURNUS
03 85 51 75 08

CABINET DE CHALON S/S
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE
03 85 46 92 70

FIDACT
AVOCATS

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
4 Rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE

TRIBUNAL DE COMMERCE
21 FEV. 2025
71100 CHALON SUR SAÔNE

Le 12 février 2025

N/Réf. : 09.00734/AB/CV
Affaire : ACSM LIORET METAL INDUSTRIES (SASU)
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ci-joint concernant la société ACSM LIORET METAL INDUSTRIES :

- 1 exemplaire du bilan au 30 septembre 2024,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée,
- 1 chèque de 44,62 Euros libellé à votre ordre.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre certificat de dépôt à **71100 CHALON SUR SAONE – 6, rue de la Trémouille.**

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain BALLET

NOS AVOCATS

Anne DESORMEAUX
✉ : *adesormeaux@fidact-avocat.fr*

Amaury PANIER
✉ : *apanier@fidact-avocat.fr*

Vanessa CANTALI
✉ : *vcantali@fidact-avocat.fr*

Alain BALLET
✉ : *aballet@fidact-avocat.fr*

Arnaud MASUÉ
✉ : *amasue@fidact-avocat.fr*

En collaboration avec
Thierry CLAIRE
✉ : *tclaire@fidact-avocat.fr*

NOS COMPETENCES

Droit fiscal
Droit des Sociétés
Fusion acquisition
Vente de fonds de commerce
Transmission d'Entreprise
Entreprises en difficulté
Droit bancaire
Droit social
Droit commercial
Droit de la famille
Contentieux commercial
Droit rural
Droit viticole